

Dix ans après le vote de la loi sur le racolage passif, un rapport souligne le « harcèlement » subi par les prostituées chinoises à Paris.

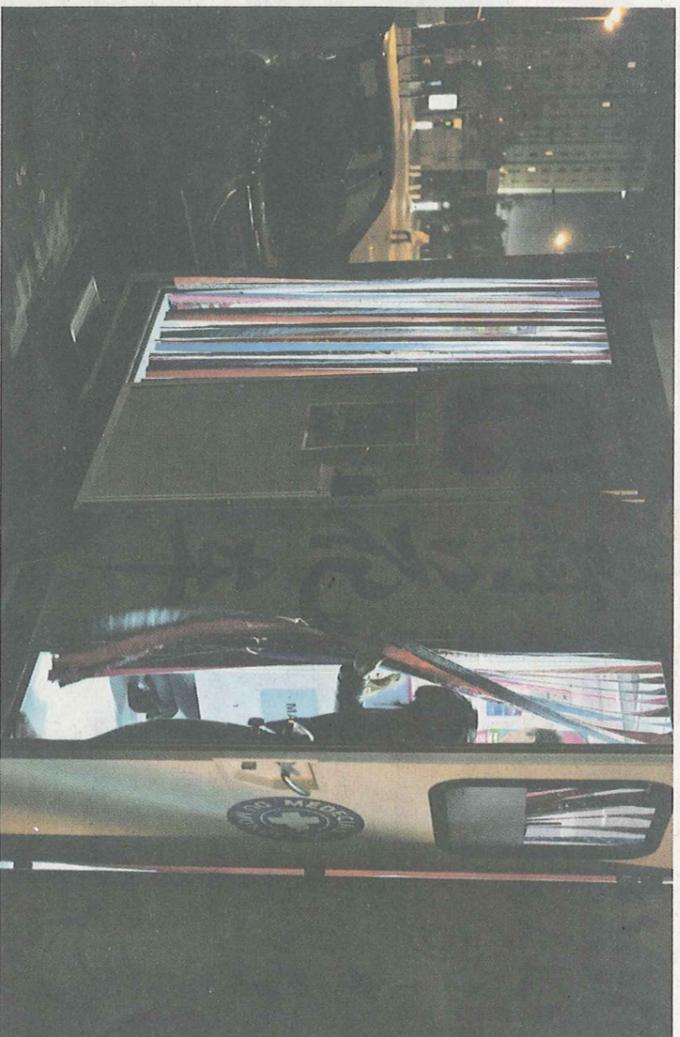
Par SOPHIE BOUTBOUL

Enfilées dans leurs doudounes, elles sortent du Lotus Bus stationné ce soir-là à Belleville (Paris XX^e), poussant d'une main les lamelles à motifs fleuris colorés de l'entrée et tenant dans l'autre leur petit sac de préservatifs et un flyer en chinois. Ce bout de papier rose appelle à manifester pour l'abrogation de la loi pénalisant le racolage passif, et contre les nombreuses arrestations dont les prostituées sont victimes.

Créé il y a une dizaine d'années par Médecins du monde (MDM), le Lotus Bus a saisi la Commission citoyen-police-justice (1) pour enquêter sur la question du harcèlement par la police des prostituées chinoises à Paris. La commission a rendu un rapport que s'est procuré *Libération* et qui est publié aujourd'hui, dix ans jour pour jour après l'adoption de la loi de sécurité intérieure (LSI) de Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur. Elle pénalise de deux mois de prison et 3750 euros d'amende « le fait, par tout moyen, y compris par une attitude même passive, de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ». Une définition du racolage jugée imprécise par MDM, laissant une vaste marge d'interprétation aux forces de l'ordre. « Il suffit d'être une femme chinoise dans la rue [le soir, ndr] pour être considérée comme racolant », témoigne dans le rapport une prostituée fréquentant le Lotus Bus.

Mercredi, 227 femmes ont défilé dans le véhicule entre Belleville et Crimée (XIX^e arrondissement). Trois heures à un rythme effréné. Pour chaque première venue, un entretien est réalisé par un médecin et un interprète. Philippe, chef de service à la retraite, souffle dans un préservatif et pince le réservoir pour montrer la façon la plus sûre de le dérouler sur un godemiché, surnommé « Monsieur » par les bénévoles.

LEITMOTIFS. Ayeen, 48 ans, vit depuis un an en France et se rend une fois par semaine au Lotus Bus pour s'informer et récupérer des préservatifs. Elle ne se prostitue pas après 19 heures à Belleville par crainte de se faire arrêter. Interpellée une fois



Le Lotus Bus (ici en novembre) circule depuis une dizaine d'années dans la capitale. PHOTO BORIS SWARTZMAN

Des prostituées sous pression policière

alors qu'elle se rendait chez elle avec un client, elle a assuré aux policiers qu'elle n'avait pas racolé. « Je suis consciente de la loi, je n'irais jamais solliciter quelqu'un. Mais la police prend à témoin le client et se base sur sa parole plutôt que sur la nôtre. » Durant sa

garde à vue de vingt heures, Ayeen s'est évanouie après avoir été menotée à une chaise. « Si vous admettez [avoir racolé, ndr], on vous relâche plus tôt » est un des leitmotifs entendus par Ayeen.

Le rapport décrit des scènes de femmes scrutées ou suivies par des

policiers en civil. « Une des femmes fréquentant le Lotus Bus a été arrêtée alors qu'elle téléphonait en pyjama d'une cabine », s'insurge Nathalie, benévole chez MDM depuis dix ans.

La jurisprudence a pourtant estimé que se trouver dans un lieu connu pour la prostitution ne pouvait être constitutif de racolage. Pas plus qu'une tenue vestimentaire jugée un peu légère.

Mais les témoignages contenus dans le rapport montrent une réalité tout autre. « Un policier m'a dit : "Tu travailles ?" Je lui ai répondu non. Il a alors rétorqué : "Pourquoi t'as du

rouge à lèvres alors ?" » Parfois, le harcèlement policier va jusqu'à entraver leur quotidien. « Elles ont une vie en dehors de leur travail, elles font des courses, voient leurs amis. Ces pressions policières sont une vraie atteinte à leur liberté », explique Tim, un salarié du Lotus Bus. Une prostitution relate qu'un délégué du procureur lui a carrément « conseillé de changer d'endroit pour travailler : "Les policiers te connaissent trop" ».

En dépit des multiples arrestations, peu de femmes passent devant le tribunal. Le rapport ne contient qu'un seul cas : « Le juge m'a fait la

promesse. Le Lotus Bus est un des seuls lieux dans lequel les prostituées chinoises ne se sentent pas jugées. La parole est libre. Les sourires fusent, tout comme les *nihao* (« bonjour »). Le rapport relate le cas de prostituées interpellées parce qu'elles avaient des préservatifs dans leur sac. Ce qui va à l'encontre de toute mission de prévention. Officiellement, la loi sur le racolage passif de 2003 visait à lutter contre le proxénétisme. Mais les femmes entendues par la commission racontent qu'elles n'ont jamais été interrogées sur leurs éventuels proxénètes au cours des gardes à vue. Le 28 mars, une proposition de loi visant à l'abrogation du délit de racolage public sera présentée en première lecture au Sénat. Sa suppression était une promesse de campagne de François Hollande. « Cet engagement sera tenu, a affirmé samedi la ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem. Pour une raison simple : l'instauration du délit de racolage passif a fait des personnes prostituées des complices, quand 90 % d'entre elles sont des victimes de la traite des êtres humains. » ◆

(1) La commission est composée de représentants de la Ligue des droits de l'homme, du Syndicat de la magistrature et du Syndicat des avocats de France.

REPÈRES

PROPOSITION DE LOI

La ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, a indiqué samedi au Parisien que l'abrogation du délit de racolage passif ferait partie d'une proposition de loi globale sur la prostitution et la traite des êtres humains élaborée d'ici l'automne. Elle a aussi affirmé que la pénalisation du client est « une piste de réflexion parmi d'autres ».

250

personnes ont manifesté, samedi à Paris, pour demander l'abrogation du délit de racolage passif à l'initiative du Strass, syndicat des travailleurs du sexe.

« Cette loi accroit la clandestinité, ce qui réduit la possibilité de faire de la prévention. »

Bruno Spire le président de l'association de lutte contre le sida Aides

morale : "Pourquoi faites-vous ça au lieu d'apprendre le français et un métier ?" » raconte une femme. En revanche, les prostituées interpellées sans titre de séjour se retrouvent souvent en centre de rétention en vue d'une expulsion.